



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	13

L'an 2025, le 11 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 5 Septembre 2025 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour :	13
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, M. Potin, Mme Plesse, Mme Sinty, M. Voisin et Mme Six

Excusés : Ont donné pouvoir :
Mme Dubuisson à Mme Quillent,
M. Augustin pouvoir à Mme Sinty
M. Buxaderas à M. Bouxirot
Mme Chéron à M. Voisin
M. Frénéa à M. Bougin

Absents : M. Vandamme

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt à Préfecture du Val d'Oise.

Le 29/09/2025

Et publication du : 29/09/2025

D2025 28 Demande de subventions auprès de l'ANS, la Région Ile-de-France et du Conseil départemental sur le projet de semi-couverture du terrain de tennis

VU la délibération n°2023-37 de délégation de subvention consentie au Maire par le Conseil Municipal,

VU le plan de financement ci-après,

CONSIDÉRANT que le total des aides publiques directes ne peut excéder 80% du montant total de la dépense subventionnable du projet,

CONSIDÉRANT que les taux de demande de subventions sont dispatchés de la façon suivante l'ANS est de 55%, le Conseil Régional Ile-de-France est de 15% et le conseil départemental de 10%,

CONSIDÉRANT que le projet de semi-couverture du terrain de tennis est indispensable au maintien de la vie associative de la commune,



2025/26

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le soutien financier auprès de la Région Ile-de-France, du département 95 et de l'ANS, pour ce projet comme suit :

Moyens financiers	Montant HT	Taux
Travaux gros œuvre	107 470€	
Travaux de VRD	1 670€	
Estimation travaux HT	109 140€	
Demande de subventions	87 312€	80%
Subvention ANS	60 027€	55%
Subvention Conseil Région IDF	16 371€	15%
Subvention Conseil Département 95	10 914€	10 %
Reste à charge de la commune	43 656€	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE, le projet de semi-couverture du terrain de tennis d'un montant TTC de **130 968€**.

APPROUVE, le plan de financement annexé sus-mentionné.

AUTORISE, le Maire à solliciter l'ANS pour un montant de **60 027€ HT** représentant 55% du projet - la Région pour un montant de **16 371€ HT**, représentant 15% du projet - ainsi que le département du Val d'Oise pour un montant de **10 914€ HT**, représentant 10% du projet.

AUTORISE, le Maire à signer tout contrat ou convention nécessaire à cet effet.

AUTORISE, le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE,
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.